

DGS-URGENT

DATE: 13/08/2021 **RÉFÉRENCE:** DGS-URGENT N°2021_81

TITRE: [Santé.fr] REFERENCEMENT AUTOMATISE DES MEDECINS VACCINANT

☐ Tous les professionnels	✓ Professionne	els ciblés (cf. liste ci-dessous)
□Chirurgien-dentiste	□Audioprothésiste	□Podo-Orthésiste
□Ergothérapeute	□Autre professionnel de santé	□Sage-femme
☐ Manipulateur ERM	□Orthopédiste-Orthésiste	□Diététicien
	□Pédicure-Podologue	□Pharmacien
□Infirmier	□Opticien-Lunetier	□Psychomotricien
☐ Masseur Kinésithérapeute	□Orthoptiste	□Orthoprothésiste
☑ Médecin généraliste	□Orthophoniste	☐ Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

☑National

□Territorial (cf. *liste ci-dessous*)

Mesdames, Messieurs,

En accord avec le Conseil National de l'Ordre des Médecins, afin de soutenir la stratégie vaccinale contre la COVID-19 et de permettre aux usagers de trouver plus facilement un créneau hors centres, les médecins qui vaccinent contre la COVID-19 sont automatiquement signalés sur Santé.fr **depuis le 3 août**, à l'adresse https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html

Origine des données

Santé.frs'appuie sur les données d'activités collectées par le téléservice **Vaccin Covid** pour déterminer et indiquer que tel médecin vaccine. L'offre peut être détaillée par le médecin (téléphone spécifique, prise de rdv, horaires...) directement sur Santé.fr, à l'adresse https://www.sante.fr/professionnel/connexion.

Les informations relatives aux médecins sont issues du RPPS.

Règle d'affichage

Est automatiquement présenté tout médecin libéral ou salarié de centre de santé qui :

- Dans les 15 derniers jours, a enregistré dans **Vaccin Covid** au moins une vaccination au cabinet / dans sa structure d'exercice ou au domicile du patient ET / OU a précisé son offre en matière de vaccination sur Santé.fr;
- N'a pas indiqué sur Santé.fr qu'il ne souhaite pas y présenter son offre.

Préciser son offre

Vous pouvez préciser les modalités de votre offre (numéro de téléphone spécifique, URL de prise de rdv, horaires...), en vous connectant avec votre carte CPS/e-CPS à l'adresse https://www.sante.fr/professionnel/connexion.

A noter: la mise à jour des informations visibles par le grand public est biquotidienne, intervenant à 13h et 20h.

Ne pas être affiché sur Santé.fr

Si vous le souhaitez, vous pouvez choisir de ne pas présenter votre offre sur Santé.fr, pour tout ou partie de vos lieux d'exercice, y compris temporairement pendant vos périodes d'absence. Il vous suffit de vous connecter avec votre carte CPS/e-CPS à l'adresse https://www.sante.fr/professionnel/connexion et de l'indiquer dans le formulaire dédié à l'offre vaccinale.

Vous dépistez aussi?

Indiquez-le en vous connectant avec votre carte CPS/e-CPS à l'adresse https://www.sante.fr/professionnel/connexion et en détaillant votre offre dans le formulaire dédié au dépistage. Votre offre apparaîtra alors dans la page dédiée au dépistage sur Santé.fr https://www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html

Aucun automatisme n'est en place pour présenter l'offre de dépistage portée par les médecins sur Santé.fr.

Que faire en cas d'information inexacte (hors offre de vaccination)

Les informations présentées sur Santé.fr sont issues du RPPS. Si vous remarquez qu'une adresse ou un numéro de téléphone est erroné, que tel lieu d'exercice n'est pas présenté ou, au contraire, n'existe plus, indiquez-le à l'Ordre.

A noter: en cas de numéro de téléphone erroné et pour une mise à jour rapide, connectez-vous avec votre carte CPS/e-CPS à l'adresse https://www.sante.fr/professionnel/connexion et renseignez le champ numéro de téléphone pour la prise de rendez-vous du formulaire vaccination. Il remplacera votre numéro de téléphone issu du RPPS sur la page https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html

Pour toute question liée au mode opératoire, n'hésitez pas à contacter le support de Santé.fr : monserviceclient.sante.fr@asipsante.fr

Bernard CELLIResponsable de la Task Force Vaccination

Pr. Jérôme SALOMONDirecteur Général de la Santé



